

ARRÊTÉ DU MAIRE N°004-2025

**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
1 rue Louis Bastien, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de la société PARRET et fils, sise 90 route des Monts du Lyonnais 69510 MESSIMY, en date du 18 décembre 2024, pour des travaux sur toiture au 1 rue Louis Bastien,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public, de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'installation d'un échafaudage pour effectuer les travaux sur la toiture du bâtiment situé 1 rue Louis Bastien est autorisé. Un balisage de la zone devra être effectué.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 20 janvier 2025, de 8h à 17h pour une durée de 20 jour calendaire.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise PARRET et fils est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise PARRET et fils, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise PARRET et fils,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 09 janvier 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 10/01/25

